



REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

ÉTUDIANTS BOURSIERS

N° ÉTUDIANT :

Nom : Prénom :

Nom marital :

Né(e) le : à :

Inscrit(e) en :

Signature

Pièces obligatoires à joindre à la demande

- Copie recto/verso de l'avis définitif de bourses 2023/2024
- RIB (si le nom du RIB est différent du nom de l'étudiant, merci de remplir l'attestation de remboursement à un tiers)

Si vous aviez choisi le paiement en 3 fois lors de votre inscription administrative, le remboursement ne pourra avoir lieu qu'après le dernier prélèvement effectué.

Vous devez compter environ deux mois avant de percevoir le remboursement de vos frais de diplôme par l'Université de Montpellier.

**Demande à déposer ou à retourner par mail à la scolarité :
fde-scolarite@umontpellier.fr**